

L'ABEILLE libre

© Michel TEXIER - Apistory «Tournesol semences»



ÉDITO

L'abeille libre est rédigée par une équipe de bénévoles qui souhaite offrir à l'ensemble des apiculteurs Ligériens, un espace de lecture où ils pourront découvrir un aspect de leur passion avec un éclairage un peu différent de celui que l'on rencontre dans la presse apicole traditionnelle.

Nous ne sommes pas tous apiculteurs professionnels, nous ne sommes pas tous apiculteurs amateurs, mais nous sommes tous amateurs d'apiculture !



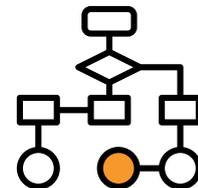
DOSSIER A LA UNE

ORGANIGRAMME DE LA FILIÈRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour beaucoup d'entre nous, l'organisation de la filière apicole peut sembler complexe et pas toujours en lien avec notre quotidien d'apiculteur et d'apicultrice. Et pourtant de nombreuses personnes œuvrent au quotidien pour organiser, gérer, développer et défendre l'apiculture. Nous avons choisi de vous présenter l'organigramme de la filière au niveau régional et national pour vous donner une image exhaustive des acteurs de cette filière.

Certes cette organisation peut apparaître comme un millefeuille par ses nombreux étages, ses segmentations, des implications complexes à appréhender. Cet organigramme de la filière apicole permet de distinguer les liens ou les absences de cohésion entre les différents éléments qui la composent.

Chacun et chacune peut œuvrer à son échelle pour permettre à cet ensemble d'avoir une ambition forte pour l'apiculture.



La création d'ADA Pays de la Loire est l'expression même de cette ambition née de l'union des forces vives apicoles de la région.

Cet organigramme est notre photo de famille, au fil des publications du journal, chaque structure pourra se présenter afin d'être mieux connue de tous.



APICULTEURS REGROUPÉS AU SEIN DES...

1

STRUCTURES SANITAIRES

Regroupées au sein
de la FNOSAD et
GDS France.

2

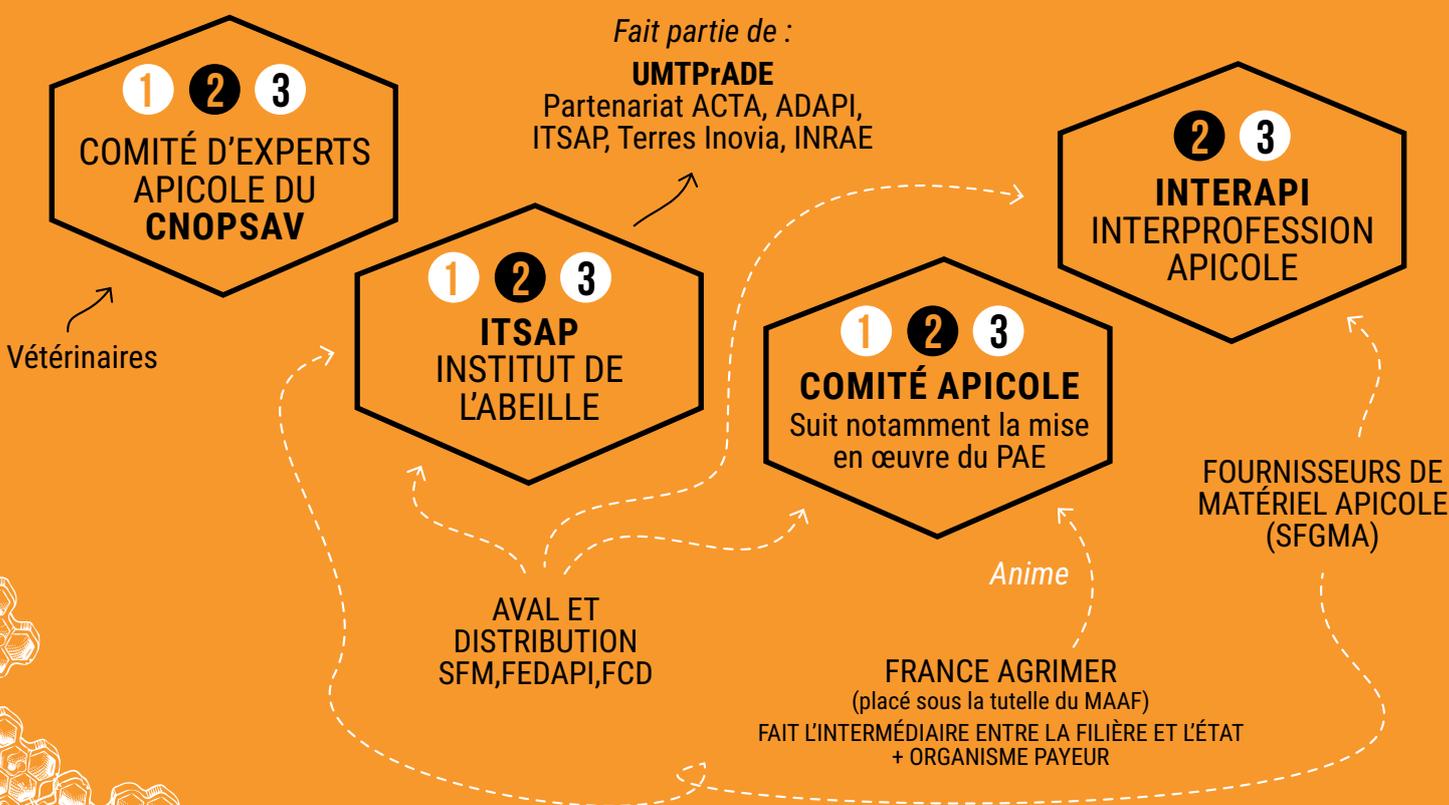
ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT APICOLE

ADA et ODG régionales.
GPGR fédérés au sein de
ADA France/ ANERCEA

3

SYNDICATS

APICOLES :
FFAP, SPMF, UNAF, SNA.
**GÉNÉRALEMENT AVEC
SECTION APICOLE :**
Confédération paysanne,
Coordination rurale, FNSEA.



SIGNIFICATION DES SIGLES

ADA : Associations de Développement Apicole
ADA France : Fédération nationale du réseau de Développement Apicole
ADAPI : Association de Développement de l'Apiculture Provençale
ANERCEA : Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevage Apicole
CNOPSAV : Comité National d'Orientation de la Santé Animale et Végétale
FCD : Fédération du Commerce et de la Distribution
FEDAPI : Fédération des Coopératives Apicoles
FFAP : Fédération Française des apiculteurs professionnels
FNOSAD : Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FranceAgriMer : Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GPGR : Groupement de Producteurs de Gelée Royale
GRAPP : Groupement Régional des Agriculteurs Pollinisateurs Professionnels
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

INTERAPI : Interprofession des produits de la ruche
ITSAP : institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation
MAAF : Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt
ODG : Organisme de Défense et de Gestion de signes de Qualité
PAE : Programme Agricole Européen
SNFGMA : Syndicat national des Fabricants et Grossistes de Matériel Apicole
SFM : Syndicat Français des Miels
SNA : Syndicat National d'Apiculture
SPMF : Syndicat des Producteurs de Miel de France
Terres Inovia : Institut Technique de la Filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre
UMT PrADE : Unité Mixte Technologique « Protection de l'Abeille dans l'Environnement »
UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française



ACTEURS DE L'APICULTURE EN PAYS DE LA LOIRE

	ASSOCIATIONS/ GROUPEMENTS/ SYNDICATS APICOLES DE DÉVELOPPEMENT	STRUCTURES SANITAIRES	STRUCTURES SYNDICALES AVEC SECTION APICOLE	FORMATION PROFESSIONNELLE	ACTEURS AMONT/AVAL (NON EXHAUSTIF)
RÉGION PAYS DE LA LOIRE	 ADA Pays de la Loire Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire	FRGTV • OVS • ↑	SAPCO • CONFÉDÉRATION PAYSANNE • FRSEA COORDINATION RURALE		
LOIRE- ATLANTIQUE (44)	UNAPLA • ASAD 44 • CETA 44 • ANA • GRAPLA • AEB	GDSA 44 • 	-	LYCÉE JULES RIEFFEL	MATAPI 44 ATLANTIQUE API. ATELIER DES ABELLES COOP. DES APICULTEURS DE L'OUEST • THOMAS API.
MAINE-ET-LOIRE (49)	RUCHERS ÉCOLE (ASAD 49) •	ASAD 49 • 	-	-	ROUTE D'OR API. TESTAPI ESSETEL API.
MAYENNE (53)	ABEILLES MAYENNAISES • SAM	GDSA 53 • 	-	CFPPA LAVAL •	ASSOCIATION ROBIDA
SARTHE (72)	USAS 72 • RUCHER ÉCOLE DE LA FLÈCHE	GDSA 72 • 	-	-	LE RUCHER DU MOULIN
VENDÉE (85)	L'ABEILLE VENDÉENNE ENTRAIDE APICOLE DE VENDÉE •	GDSA 85	-	IREO LES HERBIERS	MATAPI 85 CONFISERIE PINSON
APICULTEURS LIGÉRIENS					

• CA ADA PAYS DE LA LOIRE ÉLECTIF. ÉVOLUTIONS EN FONCTION DES ADHÉSIONS.

• CA ADA PAYS DE LA LOIRE CONSULTATIF

AUTRES STRUCTURES EN LIEN AVEC LA FILIERE APICOLE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE	DGCCRF-DDT/M DDCSPP CONSEIL RÉGIONAL YOU & BEES •	CRA CHAMBRE RÉGIONALE AGRICULTURE CHAMBRE CONSULAIRE	CIAP COOPÉRATIVE INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE	CAB PDL COORDINATION AGROBIOLOGIQUE PAYS DE LA LOIRE <i>Approche technique</i>	DRAAF DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET LA FORÊT	SRAL SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION
--	--	--	---	--	---	--

SIGNIFICATION DES SIGLES

ADA Pays de la Loire : Association Développement Apicole Pays de la Loire

AEB : Apiculteurs En Brière

ANA : Abeille Noire Atlantique

ASAD : Association Sanitaire Apicole Départementale

CAB PdL : Coordination Agro Biologique des Pays de Loire

CETA 44 : Centre d'Etude Technique Apicole de Loire Atlantique

CIAM : Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne

CIVAM : Centre d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le milieu Rural

Cham Agri : Chambre d'Agriculture

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et la Répression des Fraudes

GDSA : Groupement Défense Sanitaire Apicole

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt

GDSA : Groupement Défense Sanitaire Apicole

FRGTV : Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires

FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

OVS : Organisme à Vocation Sanitaire

SAM : Syndicat Apicole de la Mayenne

SAPCO : Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre Ouest

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

USAS 72 : Union Syndicale Apicole Sarthoise

UnApLA : Union des Apiculteurs de Loire Atlantique



L'ACTU DES PROS LE BIO EN APICULTURE

JEAN-FRANÇOIS CHAUVEL APICULTEUR PROFESSIONNEL À VILLEPÔT* RÉPOND À NOTRE INTERVIEW SUR LE CHOIX DE TRAVAILLER AVEC UN LABEL : BIO.

* AU NORD DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DEVENIR APICULTEUR EST-CE UN HÉRITAGE FAMILIAL, UN CHOIX DE VIE, UNE RECONVERSION ?

Pour moi ce fut un choix de vie et une reconversion. Après mes études, j'ai travaillé 4 ans en tant que Responsable Administratif et Financier d'un réseau d'association d'agriculteurs et de jardiniers (le Réseau Semences Paysannes). Super asso, super projet, mais mon métier de bureau me frustrait beaucoup. J'avais besoin de travailler au contact direct de la nature et de l'abeille.

POURQUOI AVOIR CHOISI UNE PRATIQUE APICOLE LABELLISÉE BIOLOGIQUE ?

C'était une évidence pour moi. Je ne serai pas devenu apiculteur en conventionnel. J'ai depuis tout petit consommé des produits biologiques et j'ai milité pour cette agriculture. Et puis, nous avons besoin d'une agriculture bio pour nos abeilles.

QU'EST-CE QUI DIFFÉRENCIE CETTE PRATIQUE ?

Je vais dire d'abord que beaucoup de choses nous rassemblent avec mes collègues conventionnels. J'ai beaucoup de collègues conventionnels avec qui je travaille et j'échange régulièrement. La principale chose qui nous différencie est le traitement contre le varroa. En apiculture bio, nous devons utiliser des produits dont la molécule active est d'origine naturelle. Le nourrissage des abeilles doit être bio également.

LES EXIGENCES DU LABEL SONT-ELLES COMPLEXES À METTRE EN PLACE ?

Les choses les plus complexes, selon moi, sont au niveau du butinage des abeilles, notamment au printemps par chez nous. Nous sommes responsables de l'environnement de nos ruchers. Par exemple, si un champ de colza conventionnel fleurit dans les 3 km à la ronde, nous devons déclasser notre



© Ksenia @march_and_me

miel... Si nous allons sur des cultures bio, nous devons récupérer le certificat AB et le RPG (Registre Parcellaire Géographique) du paysan.

EN TERME ÉCONOMIQUE, UNE EXPLOITATION EN BIO RESTE-ELLE RENTABLE ?

Oui. En tout cas, mon entreprise est rentable même si j'ai un salaire modeste (1500€/mois).

ENCOURAGEZ-VOUS LES APICULTEURS ET APICULTRICES À SE CONVERTIR EN BIO ?

Je pense que pour se convertir en bio ou pour s'installer en apiculture biologique, il faut être convaincu par le bio et le faire pour une raison éthique. L'intérêt économique étant limité voir parfois inexistant, les contraintes techniques (gestion du varroa et pertes hivernales plus élevées) et administratives (contrôle annuel notamment) étant importantes. Je comprends très bien mes collègues qui ne sautent pas le pas de la conversion ou qui choisissent l'installation en conventionnel.



L'ACTU DES PROS

PRÉCISIONS SUR LE RÉGIME FISCAL « MICRO Bénéfice Agricole »

Ce régime s'applique par défaut aux apiculteurs exploitants individuels ou associés en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Pour relever de cette option, le chiffre d'affaires de l'exploitant ne doit pas excéder un certain seuil, le calcul s'effectuant en observant la moyenne du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la période des 3 années précédentes, en tenant compte de l'évolution des seuils de passage au régime du réel simplifié.

Les montants de ces seuils sont de : 82800 € pour les années 2017, 2018, 2019 et 85800 € pour les années 2020, 2021, 2022.

Pour les GAEC jusqu'à 4 associés, le même calcul est effectué au prorata du nombre d'associés, un autre système de calcul du

seuil de passage au réel simplifié est réalisé à partir de 5 associés.

Il est toutefois toujours possible d'opter pour le régime du réel simplifié pour un exploitant individuel, comme pour un associé de GAEC.

En réalité, sous le régime du Micro BA, ce ne sont pas les revenus directement générés par l'activité apicole qui sont soumis à l'impôt sur le revenu.

En réalité l'administration retient un forfait de 13 % du chiffre d'affaire hors taxes (moyenne triennale de l'année d'imposition et des deux précédentes), au titre du revenu, et c'est ce même montant qui sert de base de calcul pour les cotisations sociales de la Mutualité Sociale Agricole. Un avantage important de ce régime réside dans la tenue d'une comptabilité simplifiée.



L'ACTU DES PROS

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

En concertation avec la Mutualité Sociale Agricole, un groupe de travail s'est constitué pour mener une étude sur les situations accidentogènes et les expositions pouvant mener à des maladies professionnelles dans notre filière apicole.

Au terme de ce processus, un DUERP sera élaboré, et la MSA le rendra accessible via son site internet. L'objectif étant d'obtenir un document clair, cohérent, facilement téléchargeable et qui de plus pourra être adapté en fonction des situations individuelles.

Pour information, le DUERP est obligatoire dès lors qu'intervient une aide extérieure à notre exploitation. Que ce soit un salarié, un apprenti, un stagiaire, mais aussi en cas d'entraide entre collègue, tout comme lors d'aide ponctuelle de la famille, d'amis,...

On comprend donc que pratiquement toutes les exploitations apicoles devraient avoir un DUERP renseigné. En cas d'accident ou

de déclenchement de maladie professionnelle, l'absence de ce document place l'exploitant dans une situation délicate. Le fait de ne pas avoir tenté d'anticiper ces risques

avec l'élaboration d'un DUERP, alors que la loi l'y oblige, crée une situation très défavorable en terme de responsabilité de l'utilisateur de main d'œuvre.

La rédaction d'un tel document reste assez complexe à réaliser et c'est évidemment un frein important à son appropriation par les apiculteurs. Avec le partenariat conclu entre la MSA et l'ADA Pays de la Loire, nous devrions d'ici quelques temps, lever cette difficulté et permettre aux apiculteurs une mise en conformité simplifiée dans ce domaine.





© UNAPLA - « La Maison de l'apiculture »



PORTRAIT D'UNE STRUCTURE

L'UNAPLA : UN SYNDICAT APICOLE QUI JOUE COLLECTIF DEPUIS 30 ANS

L'Union des apiculteurs de Loire Atlantique (UNAPLA) rassemble plus de 550 apiculteurs, amateurs, pluriactifs et professionnels sur le département (chiffres 2021). Installé depuis 20 ans à la Maison de l'apiculture, quartier Chantenay à Nantes, le syndicat est un acteur incontournable de la filière apicole sur le territoire.

UN LIEU EMBLÉMATIQUE

A deux pas du centre-ville de Nantes, la Maison de l'apiculture est un véritable outil de sensibilisation au monde des abeilles pour le grand public. Le site regroupe une miellerie collective, un jardin de plantes aromatiques et médicinales, un rucher de production, une boutique de miels locaux et une salle d'animation qui accueille près de 3000 scolaires chaque année. Voisins du jardin extraordinaire et du futur arbre aux hérons, les bâtiments vont être entièrement rénovés dans la cadre du projet de réhabilitation du bas-Chantenay. Une véritable salle d'animation pédagogique de 60m² et une miellerie collective aux normes et adaptée aux besoins des apiculteurs devraient voir le jour d'ici 2023.

FORT DE SON RÉSEAU DE BÉNÉVOLES ET DE SON ÉQUIPE DE SALARIÉS

Toutes les actions menées par l'UNAPLA sont le résultat de l'implication et de l'engagement de ses adhérents bénévoles. Rucher école, rucher de sauvegarde d'abeilles noires, manifestations environnementales, apiculteurs référents pour ruchers partenaires, gestion et entretien de la Maison de l'apiculture, suivi et entretien des ruchers... Cela fait plus de 10 ans que l'UNAPLA

a développé le système des partenariats avec des collectivités et des entreprises. Cette autonomie financière dans son fonctionnement lui permet d'employer une coordinatrice, un comptable et un service civique qui se partagent le bureau de la Maison de l'apiculture entourés par les bénévoles.

UN RUCHER ÉCOLE À L'IMAGE DES APICULTEURS

Fort de son expérience dans la transmission du savoir-faire, l'équipe de formateurs s'est adaptée aux nouveaux apiculteurs tout en refusant que l'abeille soit la victime de l'engouement récent pour l'apiculture. Depuis 3 ans, la formation se prolonge sur deux ans afin d'accompagner au mieux les futurs apiculteurs dans leur installation. Ils ont également renforcé le volet sanitaire en travaillant en collaboration avec le GDS, et depuis 2019 tous les ruchers écoles accueillent désormais des abeilles noires en provenance du rucher de sauvegarde. Les formateurs du syndicat sont tous bénévoles, expérimentés et passionnés ! Un enthousiasme contagieux qui les amène à transmettre une pratique qui évolue sans cesse. En faisant une formation au rucher école de l'UNAPLA, on découvre l'apiculture mais on rencontre également un réseau d'apiculteurs, véritable source d'échange et de soutien.

PLUS D'INFOS

Tél : 02 40 71 95 20

Email : contact@unapla.org

Site internet : www.unapla.org



© Laurence MISLER



PRATIQUES APICOLES LE RÉFRACTOMÈTRE

QUAND RÉCOLTER ?

Au fil de la saison, les miellées se suivent au gré des floraisons et du temps qu'il fait. Au fil des saisons, l'apiculteur développe un savoir-faire affiné par la perception, l'observation de l'écosystème des abeilles. Ce suivi lui permet d'appréhender le bon moment pour récolter. Une couche fine de cire blanchit l'alvéole. Le nectar de fleurs est devenu miel : un mélange d'eau, de sucres et de beaucoup d'autres composés. L'appréciation du taux d'humidité du miel est un facteur essentiel pour sa récolte, et sans aucun doute pour sa commercialisation. Un miel très sec sera particulièrement visqueux, et aura une cristallisation optimale, à contrario, un miel trop humide peut déphaser et fermenter le rendant impropre à la consommation. La limite légale de la teneur en eau (humidité) du miel a été fixée pour tous les miels à 20%, sauf pour le miel de bruyère Calluna à 23%. (Annexe 2 Directive européenne 2001/110/CE du conseil du 20 décembre 2001 relative au miel - JO L 10 du 12.1.2002, p. 47).

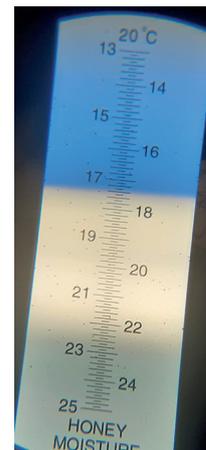
COMMENT MESURER LE % D'HUMIDITÉ DU MIEL ?

Le moyen le plus simple est l'utilisation d'un réfractomètre portable à lecture optique ou électronique, calibré pour le miel. Cet appareil d'optique détermine l'indice de réfraction de la lumière. Il est pré-réglé et étalonné par le fabricant, à 20°C. Certains appareils possèdent une fonction ATC (Automatic Temperature Control), de correction automatique de la température, d'autres ont une lecture digitale plus précise. Certains réfractomètres ont une triple échelle : le % d'humidité, le degré Brix, et le Baumé.

COMMENT LIRE LE % D'HUMIDITÉ DU MIEL ?

Soulever la trappe, déposer une goutte de miel liquide sur la surface bleutée du prisme, sans bulle, diriger le réfractomètre vers la lumière,

faire la mise au point, ajuster et lire. La lecture se fait sur la ligne de changement de couleur blanche et bleue. Puis nettoyer la surface à l'aide d'un chiffon doux. Pour les réfractomètres sans ATC, faites la correction en ajoutant 0,1% à la valeur lue par degré C° en deçà de 20°C, ou bien en retranchant 0,1% à la valeur lue par degré C° au dessus de 20°C.



© Michel TEXIER - «La lecture de l'humidité au réfractomètre»

COMMENT INTERPRÉTER LE % LU ?

Le taux d'humidité du miel influence sa fluidité, sa vitesse de cristallisation et son potentiel de fermentation.

A une valeur inférieure à 18%, le miel est visqueux. Il cristallisera sans difficulté et n'aura pas de problème de conservation dès lors qu'il sera conservé à une température inférieure à 18°C. On peut donc appliquer une durée de conservation de 2 ans.

A une valeur supérieure à 20%, le fort pourcentage d'eau favorise le développement de levures, des petites bulles apparaissent. Le produit ne peut recevoir la dénomination de miel.

Pour consommer ou vendre son miel, le % d'humidité devra être impérativement en dessous de 20% (pour la bruyère 23%), et idéalement ne pas dépasser 18%.

OFFRE D'ACHAT

L'Atelier des abeilles propose une offre d'achat du réfractomètre 12/25% au **prix négocié pour ADA Pays de la Loire de 30 euros.**

Offre proposée dans la limite du stock, jusqu'au 30 juillet 2021

ATELIER DES ABEILLES

57 rue F. René de Chateaubriand 44470 Carquefou
06 73 99 07 81



AGENDA, ANNONCES

NOS FORMATIONS



Le programme de nos formations sera diffusé prochainement.



© Laurence MISLER

BIODIVERSITÉ SPIPOLL



SPIPOLL est un projet de sciences participatives qui s'adresse à tous, qui étudie les réseaux de pollinisation, c'est à dire les interactions complexes entre plantes et insectes, mais aussi entre les visiteurs des fleurs eux-mêmes.

www.spipoll.org // contact@spipoll.org

Vous avez un appareil photo numérique, vous aimez les insectes et vous êtes soucieux de la biodiversité ? Photographiez !



1 JE CHOISIS UNE PLANTE EN FLEUR



2 JE PHOTOGRAPHE TOUS LES INSECTES SE POSANT SUR SES FLEURS



3 CHEZ MOI, JE TRIE ET RECADRE MES PHOTOS



4 J'IDENTIFIE LES INSECTES



5 JE POSTE MES PHOTOS SUR LE SITE



6 JE COMMENTE ET PARTICIPE À LA VALIDATION DES IDENTIFICATIONS

© www.spipoll.org



NOUS NOUS DEVONS D'AVOIR UNE AMBITION FORTE FACE AUX ENJEUX DE L'APICULTURE DE DEMAIN.

CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE

Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, idée d'action, remarque...

adapaysdelaloire@gmail.com

02 41 39 48 75

© Photos : Michel TEXIER, Laurence MISLER, Ksenia @march_and_me, UNAPLA
Les textes et les photos sont la propriété de l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit sauf mention contraire.

Mise en page : Agata Communication
Icônes : Flaticon

